



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 20 mai 2016

L'AGENCE FRANCE LOCALE PUBLIE SON RAPPORT SEMESTRIEL

L'Agence France Locale, la banque des collectivités agréée le 12 janvier 2015 par l'ACPR comme établissement de crédit spécialisé, a publié son rapport annuel au 30 décembre 2015.

Il est consultable ici : <http://www.agence-france-locale.fr/>

À PROPOS DU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale, créée en 2013, est la banque des collectivités locales françaises.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale.
- La Société Territoriale a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe. L'Agence France Locale, établissement de crédit spécialisé, œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'Agence France Locale de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle leur redistribue sous forme de prêts bancaires classiques.